

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 26 novembre 2014 fixant la dotation annuelle de financement de l'établissement public de santé territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon pour l'année 2014

NOR : AFSH1430884A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L. 6147-5;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 174-1 et L. 174-1-1;

Vu l'arrêté du 24 février 2014 fixant pour l'année 2014 l'objectif des dépenses de l'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Le montant de la dotation annuelle de financement de l'établissement public de santé territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon est fixé à 19 470 535 €.

Article 2

Le montant des dépenses hospitalières autorisées est fixé à 20 470 535 € pour le compte de résultat prévisionnel principal et le compte de résultat prévisionnel annexe de l'unité de soins de longue durée.

Article 3

Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes dans un délai d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Article 4

Le directeur général de l'offre de soins, le directeur de la sécurité sociale et le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 26 novembre 2014.

Pour la ministre des affaires sociales,
de la santé et des droits des femmes
et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur général de l'offre de soins,
F. FAUCON

Pour le ministre des finances
et des comptes publics et par délégation :
Par empêchement du directeur
de la sécurité sociale :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU